



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR
DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
LORS DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE***

Vendredi 12 septembre 2002

Monsieur l'Ambassadeur!

1. C'est avec joie que je reçois aujourd'hui de vos mains les Lettres de Créance par lesquelles le Président de la République fédérale d'Allemagne, S.E. M. Johannes Rau, vous accrédite comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de votre pays près le Saint-Siège. Dans le même temps, je vous souhaite de tout coeur la bienvenue au Vatican et je vous félicite pour votre nouvelle et importante mission. J'exprime à travers cela le désir et la confiance qu'au cours de votre mandat également, les bonnes relations entre l'Allemagne et le Saint-Siège se poursuivent et s'approfondissent.

2. Depuis la réunification historique de l'Allemagne, il y a douze ans, l'expression devenue désormais courante "la croissance en commun de ce qui est destiné à être uni" a acquis non seulement dans la République fédérale, mais également dans tout le reste de l'Europe, une signification concrète et d'une certaine façon est devenue pour de nombreuses personnes de ce continent une vision à valeur de programme, dont la réalisation laisse promettre un juste équilibre entre intérêts, paix durable et bien-être social. Dès le début, le Saint-Siège a promu à travers les instruments qui lui sont propres le processus d'unification européenne et n'a jamais eu de doutes sur le fait que la foi en une identité spirituelle et culturelle commune des peuples européens doit constituer le fondement de sa réunification politique et institutionnelle dans l'Union européenne. L'Europe ne serait pas l'Europe sans le riche patrimoine de ses peuples, qui, de façon semblable aux génies humains, a formé et continue de former la personnalité de ce continent. Négliger ou abandonner cet "héritage" signifierait mettre en danger son identité et même la perdre. Déjà, auparavant, j'ai indiqué qu'aujourd'hui, les Européens doivent affronter le défi de "la construction d'une culture et d'une éthique de l'unité, sans lesquelles n'importe quelle politique de l'unité est

destinée tôt ou tard à s'effondrer" (Lettre apostolique *Spes aedificandi*, en forme de Motu Proprio pour la proclamation des co-patronnes d'Europe, 1 octobre 1999).

3. L'Eglise fondée par Jésus-Christ a contribué à façonner l'identité de ce continent. "Il n'y a pas de doute que, dans l'histoire complexe de l'Europe, le christianisme représente un élément central et caractéristique, renforcé par le solide fondement de l'héritage classique et des contributions multiples apportées par divers mouvements ethniques et culturels qui se sont succédé au cours des siècles. La foi chrétienne a façonné la culture du continent et a été mêlée de façon inextricable à son histoire, au point que celle-ci serait incompréhensible sans référence aux événements qui ont caractérisé d'abord la grande période de l'évangélisation, puis les longs siècles au cours desquels le christianisme, malgré la douloureuse division entre l'Orient et l'Occident, s'est affirmé comme la religion des Européens eux-mêmes" (Motu Proprio *Spes aedificandi*, n. 1). Dans ce contexte, il ne fait aucun doute qu'une référence claire à Dieu et à la foi chrétienne dans la Constitution européenne en cours d'élaboration signifie la reconnaissance d'une réalité historique et culturelle qui oeuvre dans le présent et dont les Européens tirent leur identité. Monsieur l'Ambassadeur, en même temps que la prise de conscience nécessaire de ces faits dans l'opinion publique allemande et européenne, le Saint-Siège place également sa confiance dans la contribution adaptée de chercheurs et de responsables politiques de votre estimé pays, auquel la culture de ce grand continent doit beaucoup.

4. Monsieur l'Ambassadeur, le Saint-Siège note avec satisfaction que la République fédérale, après la réunification de l'Allemagne et les immenses efforts économiques et sociaux qui y sont liés, n'a pas reculé devant les défis soulevés par l'intégration européenne. En, dépit des grands devoirs d'édification des nouveaux Länder fédéraux, l'Allemagne est demeurée fidèle à sa vocation européenne ainsi qu'à son engagement bien connu en vue de la solidarité à l'égard des peuples les plus pauvres du monde. Tout en devant affronter leurs problèmes, les Allemands n'ont pas oublié ceux des autres. De cette façon, la politique allemande souligne un aspect important du processus d'intégration continental: l'unité européenne, qui devient toujours plus solide, ne se présente pas comme un mouvement de délimitation des frontières, mais implique une ouverture décisive au monde. En effet, les Etats européens sont appelés à coopérer activement à la création d'un Ordre mondial de justice et de paix! Dans cette perspective, le Saint-Siège rend hommage aux efforts constants de la République fédérale d'Allemagne en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes les régions de la terre, afin que, là où arrive l'aide allemande au développement, les personnes puissent vivre dans la dignité et la liberté. En outre, en raison de sa grande tradition sociale, l'Allemagne a une vocation particulière dans l'élargissement et la consolidation du principe du bien commun. Que les moyens considérables que le peuple allemand offre au soutien du développement des pays les plus pauvres soient, dans le même temps, une contribution en vue de la protection et du respect des droits humains fondamentaux, dont je désire mentionner les principaux: "le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception; puis le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de sa personnalité; le droit d'épanouir son intelligence et sa

liberté par la recherche et la connaissance de la vérité; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches; le droit de fonder librement une famille, d'accueillir et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. En un sens, la source et la synthèse de ces droits, c'est la liberté religieuse, entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne" (*Centesimus annus*, n. 47).

5. Monsieur l'Ambassadeur, je désire enfin transmettre à travers vous mes salutations respectueuses au Président de la République fédérale et transmettre de tout coeur à tout le peuple allemand des voeux de bénédiction. Les bonnes relations de coopération entre Eglise et Etat en Allemagne sont au service du bien des personnes et exigent d'être continuellement approfondies et poursuivies sur la base des principes, de la liberté et de la détermination des devoirs et des objectifs des deux parties. Votre Excellence, en vous remerciant pour les paroles cordiales que vous m'avez adressées, je vous assure que mes collaborateurs de la Secrétairerie d'Etat et des autres bureaux de la Curie sont prêts à vous offrir toute l'assistance dont vous aurez besoin dans l'exercice de vos hautes fonctions. Je vous donne de tout coeur, Monsieur l'Ambassadeur, ainsi qu'aux chers membres de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne près le Saint-Siège et à votre famille, ma Bénédiction apostolique.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.43 p.6,8.

© Copyright 2002 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana